

28 juin 2021, 12h01

21.172

Interpellation du Groupe socialiste Train des Brenets, où en est-on ?

L'année dernière, l'Office fédéral des transports annonçait que le « petit train rouge » qui relie Le Locle aux Brenets allait être supprimé au profit d'un bus électrique. Il semblait donc que la décision était prise par les autorités. Or, nous avons appris dernièrement qu'un rapport circonstancié a été fourni aux autorités fédérales concernant le maintien de la ligne ferroviaire. Les arguments pour le maintien du train étant, entre autres, le maintien d'une ligne historique, les coûts moindres à long terme et la plus-value touristique. Le groupe socialiste remercie le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

- *Le Conseil d'État confirme-t-il le dépôt de ce dossier auprès des autorités fédérales ?*
- *Les décisions liées à ce dossier sont-elles définitivement arrêtées ou y a-t-il encore des ouvertures concernant le maintien de la ligne ferroviaire ?*
- *Le Conseil d'État peut-il rappeler le coût des deux variantes, à court et à long terme, et les raisons des décisions prises ?*

Développement

La décision de supprimer le train des Brenets découle de plusieurs facteurs, notamment financiers : taux de couverture insuffisant pour avoir droit à une participation financière de la Confédération, ce qui entraînerait des coûts immédiats pour le maintien du train. Or, le petit train a des atouts indéniables, en regard d'un bus électrique :

- *avantage écologique : on continue d'utiliser le matériel existant ;*
- *rapidité : le trajet Le Locle-Les Brenets est assuré en 7 minutes ; le bus, bien qu'empruntant partiellement un chemin propre, doit par certains endroits emprunter la route cantonale, synonyme de bouchons potentiels ;*
- *aspect financier moindre à long terme : les coûts d'entretien de la ligne existante seraient à long terme inférieurs, ce d'autant que les locomotives ont été révisées dernièrement et sont quasi « neuves » ;*
- *atout touristique : les touristes sont visiblement friands du petit train. De plus, grâce à lui, ils arrivent en haut du village et traversent le village des Brenets, et consomment potentiellement dans les restaurants et commerces du village.*

Le Conseil d'État peut-il nous indiquer où en est aujourd'hui ce dossier ?

Signataires : C. Bolay Mercier, N. Ebner Cottet, M. Docourt Ducommun, A. Clerc-Birambeau, J. Eymann, L. Duding, S. Fuchs-Rota, R. Dubois, M. Matthey, R. Gigon, C. Dupraz, K. Della Pietra.

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 16 septembre 2021

Le Conseil d'État confirme que ce dossier a été déposé auprès des autorités fédérales. La décision de remplacer la ligne ferroviaire Le Locle – Les Brenets par une ligne de bus électrique en partie en site propre, à l'horizon 2024, est définitive. Nous rappelons ci-après les faits et les raisons qui ont conduit à cette décision de la Confédération.

Tout d'abord, la ligne ferroviaire actuelle présente trois constats défavorables à la poursuite de son exploitation en l'état :

1. L'infrastructure ferroviaire existante nécessite à court terme de très gros investissements. Sans ces travaux, l'exploitation de la ligne ne pourra plus être garantie. Il s'agit d'un assainissement à hauteur de 35 millions de francs. Au vu de la situation, l'OFT a validé des travaux urgents, effectués en septembre 2020, pour sécuriser les circulations ferroviaires. Ces travaux doivent permettre de tenir le temps nécessaire au développement de la solution alternative retenue.
2. Le matériel roulant actuel est non seulement vétuste, mais aussi non conforme aux exigences légales de la LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés) et sécuritaires (incendie en tunnel). Pour rappel, tous les véhicules de transport public (mais aussi les installations d'accueil) doivent être mis en conformité au plus tard à la fin de l'année 2023.

3. Enfin, la ligne ferroviaire actuelle ne permet pas une desserte de qualité des Brenets. La gare terminus étant situé dans les hauteurs du village, un transbordement par bus est nécessaire.

TransN, avec l'OFT et le canton, a étudié les différents scénarios d'assainissement possibles. C'est d'ailleurs une exigence de la Confédération pour tout investissement majeur dans le maintien de la qualité d'une infrastructure ferroviaire ([article 14 de l'Ordonnance sur les concessions, la planification et le financement de l'infrastructure ferroviaire \(OCPF\) ; RS 742.120](#)). Ainsi, en sus du maintien de la ligne métrique actuelle, la transformation de la ligne en voie normale et une desserte par bus électrique ont été étudiées et comparées. Au vu des importants investissements (35 et 45 millions de francs) pour les deux premiers scénarios ainsi que de leur faible rapport coûts-utilité, la Confédération, le canton et la commune ont décidé de privilégier la desserte par bus électrique (15 millions de francs). Il est à noter que seul ce dernier scénario permettait de garantir un taux de couverture suffisant et essentiel au cofinancement de la Confédération.

Il est important de préciser qu'il ne s'agit nullement d'une solution au rabais. En empruntant en partie l'ancienne plateforme ferroviaire, le bus électrique ne sera pas soumis aux aléas de la congestion routière. Une cadence intégrale à la demi-heure permettra une desserte de qualité entre la gare CFF du Locle (correspondances avec le RER neuchâtelois assurées) et le bas du village des Brenets (parking des Pargots et accès au débarcadère de la NLB). Les temps de parcours seront plus courts en raison de la suppression de la rupture de charge à la gare des Brenets. Finalement, cette solution permet une alternative aux frontaliers transitant habituellement par la route du Col-des-Roches. À terme, un prolongement vers Villers-le-Lac est visé.

La Confédération s'est engagée à prendre les coûts de 15 millions de francs à sa charge. L'étude préliminaire est en cours et les autorités communales participent au comité de pilotage. Une présentation de l'état de l'étude sera faite aux associations en novembre prochain.